

Liste des mesures



À destination des
participants aux
formations

Code jaune



**Institut de la Formation
en cours de Carrière**

rue Dewez 14 - D218, 5000 NAMUR
www.ifc.cfwb.be / ifc@cfwb.be



Liste des mesures – Code jaune

Participants

Lorsque le risque de propagation du virus est faible (code jaune), les mesures décrites ci-dessous trouvent à s'appliquer. Elles ont été rédigées en concordance avec la [circulaire 7735](#).

Matériel requis

- Solution hydroalcoolique pour votre usage personnel
- Vos propres masques¹ (au moins deux par journée de formation) – Si vous n'avez pas de masque, l'accès à la formation vous sera refusé.

Avant la formation

- Dès votre arrivée sur le lieu de formation, veillez à respecter les distances de sécurité et les mesures sanitaires générales en vigueur. Le port du masque est obligatoire
- Avant de rejoindre votre local de formation, lavez-vous les mains avec du savon ou de la solution hydroalcoolique.
- Dès votre arrivée sur le lieu de formation, respectez les traçages, les marquages et toutes autres instructions affichées.
- Dans le local de formation, installez-vous uniquement aux places sur lesquelles un support pédagogique a été disposé. En l'absence de support pédagogique, suivez les consignes du formateur.
- La porte de la salle de la formation sera ouverte à votre arrivée. Seul le formateur est autorisé à ouvrir et fermer les portes et fenêtres afin d'éviter les contacts avec les poignées.

Pendant la formation

- Les règles suivantes sont d'application pendant la formation :
 - ↳ Les places assises et les heures de pauses sont fixes
 - ↳ Seuls les déplacements justifiés sont autorisés
 - ↳ Vous apportez et utilisez votre propre matériel (stylo, feuille, ...)

¹ Le port de la visière seule n'est autorisé que s'il est médicalement justifié.

- ↳ Le partage du matériel est interdit (pour les formations qui nécessitent l'utilisation de matériel spécifique ou partagé : désinfection du matériel et des surfaces utilisées entre chaque utilisateur)
 - ↳ Le port du masque est obligatoire pour l'entièreté de la durée de la formation. La visière seule est interdite, sauf contre-indication médicale attestée.
- Vous ne devez pas signer la feuille de présence, le formateur effectuera l'appel pour indiquer votre présence et votre éventuel souhait d'obtenir un remboursement de vos frais de déplacement.
 - Pour les formations proposant des exercices pratiques nécessitant des déplacements, veuillez à respecter la distanciation physique, ou les règles d'application dans le secteur de l'activité.

Après la formation

- Veuillez à débarrasser la surface que vous avez occupée et à jeter vos déchets à la poubelle.

Accueil/Pause et Restauration

- Des courts moments de pause sont prévus, au minimum en milieu de matinée, et en milieu d'après-midi. Les heures de pauses sont fixes. Respectez les consignes du formateur et la durée des pauses.
- Les repas se prennent dans le local de formation ou dans un local permettant le respect des règles de distanciation sociale (1,5m) ou à l'extérieur si la météo le permet.
- Les services disponibles (cafétéria, fontaine à eau, repas) varient d'un lieu de formation à un autre. Si vous utilisez ces services, respectez les consignes affichées.
- Nous vous invitons à amener vos propres boissons. L'IFC ne peut garantir la mise à disposition par le lieu de formation de café/eau.

Mesures sanitaires en vigueur

- Respectez au maximum la distanciation sociale et évitez les contacts avec d'autres personnes
- Pour les groupes de plus de 50 participants, veuillez au respect de la distance d'un mètre minimum entre chaque participant ou occupation d'une place sur deux
- Le port du masque est obligatoire dès l'instant où vous rentrez dans l'établissement accueillant. Veuillez à une utilisation correcte de votre masque (couvrir le nez et la bouche, changement toutes les trois heures ou lorsqu'il est mouillé)
- Le port de la visière seule est interdit, sauf contre-indication médicale attestée

- Lavez-vous les mains aussi fréquemment que possible et impérativement après chaque passage aux toilettes
- Veillez à respecter les précautions suivantes :
 - ↳ Éternuez ou tousez en vous couvrant la bouche d'un mouchoir, ou à défaut, dans votre coude
 - ↳ Utilisez des mouchoirs en papier à usage unique
 - ↳ Saluez les autres participant.e.s/le.la formateur.trice sans contact physique

Maladie et Covid-19

Vous présentez des symptômes du Covid-19 avant votre venue en formation ?

- Si vous présentez des symptômes du Covid-19, restez chez vous et contactez immédiatement votre médecin traitant afin d'obtenir un diagnostic avant votre venue en formation.

Des symptômes du Covid-19 apparaissent au cours de la formation ?

- Si vous présentez des symptômes du Covid-19 lors de la formation, vous vous isolez, quittez immédiatement la formation en respectant scrupuleusement les mesures de distanciation physique et de protection individuelle et prenez contact avec votre médecin. En cas de test positif, vous en informez le plus rapidement possible l'IFC via l'adresse ifc@cfwb.be.

Vous avez été en contact rapproché avec une personne atteinte du Covid-19 ou êtes vous-même testé positif ?

- Avertissez immédiatement l'IFC via l'adresse ifc@cfwb.be ou par téléphone au 081 / 83 03 10 et ne vous rendez pas à votre formation.

Quarantaine

- Si vous êtes placé en quarantaine, vous adressez une copie du certificat de quarantaine à l'IFC via l'adresse ifc@cfwb.be. Vous restez à votre domicile et ne vous rendez pas à la formation.

Bon à savoir

Afin que vous puissiez participer à votre formation dans les meilleures conditions, l'IFC a pris les mesures suivantes :

- Lors de la réservation des locaux, l'IFC enjoint les responsables à effectuer un nettoyage et une désinfection préalable afin que vous puissiez dispenser votre formation dans les meilleures conditions.

- Lors de la réservation des locaux, l'IFC a accordé une attention particulière au respect des distances de sécurité entre chaque participant, ainsi qu'au respect des dernières normes en vigueur.
- La présente check-list est réalisée sur la base de la circulaire 7735 que vous pourrez trouver à l'adresse http://enseignement.be/index.php?page=26823&do_id=7990.

Nous contacter

- Pour toutes questions ou informations complémentaire, l'équipe de l'IFC est à votre service par téléphone (081 / 83 03 10) ou par e-mail (ifc@cfwb.be)